



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation		
12/09/2022		
Date d'affichage		
12/09/2022		

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/33

OBJET : Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la commune de LAPAN,
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022,

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées
Compte 2041512 – Bâtiments et installations : + 2.209,07 €

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles
Compte 2152 – Installations de voirie : - 2.209,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte**, la décision modificative N°1
- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET


Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN


Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11

Date de la convocation
12/09/2022

Date d'affichage
12/09/2022

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/34 bis

Annule et remplace la délibération 2022/34

OBJET : Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de LAPAN,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022,

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 16.000,00 €

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 615221 – Entretien et réparations autres bâtiments : - 16.000,00 €

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2131 – Autres bâtiments publics : + 16.000,00 €

Section d'investissement – recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 16.000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

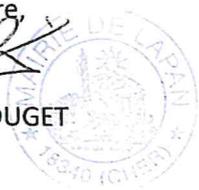
- **ADOpte**, la décision modificative N°2

- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET


Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation		
12/09/2022		
Date d'affichage		
12/09/2022		

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/35

OBJET : Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de LAPAN,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022,

Section de fonctionnement - dépenses

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : - 68,00 €

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Compte 681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement : + 68,00 €

Section d'investissement – recettes

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Compte 2804181 – Amortissements Subventions organismes publics divers - Biens mobiliers, matériel et études : + 68,00 €

Section d'investissement – recettes

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 68,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte**, la décision modificative N°3

- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation		
12/09/2022		
Date d'affichage		
12/09/2022		

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/36

OBJET : Abonnement magazine « Petit Gibus »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande d'abonnement magazine « Petit Gibus »,
Vu l'exposé de Madame le Maire, (Abonnement : 3 numéros/an/enfant au prix de 4,80 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, d'accepter l'abonnement magazine « Petit Gibus ».
- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation		
12/09/2022		
Date d'affichage		
12/09/2022		

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/37

OBJET : Demande d'adhésion FREDON Centre Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de FREDON,
Vu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, de ne pas adhérer à FREDON.
- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,


Jérémie DUPIN

Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.



COMMUNE DE LAPAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers		
Afférents	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation		
12/09/2022		
Date d'affichage		
12/09/2022		

L'an 2022, le 16 Septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Présents : M. Alexandre BRUNET, M. Michel BLIN, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Tony PLISSON, Mme Annie RADUGET.

Excusé avec pouvoir : M. Morgan MOREAU à M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : M. Jérémie DUPIN.

DELIBERATION N°2022/38

OBJET : Demande de subvention « Handi Go »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par l'association « Handi Go »,
Vu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, d'attribuer une subvention pour un montant de 50,00 €.
- **CHARGE**, Mme le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Lapan, le 16 Septembre 2022.

Le Maire,

Annie RADUGET



Le secrétaire de séance,

Jérémie DUPIN

Publication des actes :

- par publication papier,
- par publication sous forme électronique sur le site de la commune.